



**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DE LA COMMISSION  
D'ORGANISATION DES  
COMPETITIONS  
Du 16 juillet 2025  
CR N°1**

**Présent (es) :** Mesdames VANEY Nolwenn - CORMERAIS Martine - HACENE Marie –  
COLLE BELTAI Valérie - CHENAF Sandrine  
Messieurs GILBERT Cédric - BOTTONI Pierre - BOULLE thomas

**Excusés :** PALLARES Laurent – COUDURIER Julien - TORTORA Sandrine

**Invités :** Monsieur MEON Ludovic

**COURRIERS AUX CLUBS**

**A TOUS LES CLUBS :**

Pour toute demande, merci d'envoyer un mail à la COC [5894000.coc@ffhandball.net](mailto:5894000.coc@ffhandball.net) puis copie au comité [5894000@ffhandball.net](mailto:5894000@ffhandball.net) . Sans cette procédure, la COC ne traitera aucune demande.

Vous trouverez les championnats seniors départemental 1, départemental 2 et départemental 3 pour les masculins et département 1 pour les féminines.

Vous trouvez également les poules pour le 1<sup>er</sup> week-end du barrage d'accession région -15 ans et -18 ans masculins et féminins.

Le vade-mecum vous parviendra avant fin juillet 2025

**La Présidente de la COC 94**

**Nolwenn VANEY**

**Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.**

**Voie de recours :** Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue Ile de France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par mail ([5800000.crl@ffhandball.net](mailto:5800000.crl@ffhandball.net)) ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par cette commission. Cette réclamation doit être accompagnée du justificatif du virement bancaire correspondant aux droits de consignation fixés dans le MEMENTO FINANCIER, conformément au Guide financier (point 1.5) de la FFHandball.